

Comité de suivi
du Projet Héritage

COMPTE RENDU SYNTHÉTISÉ
RENCONTRE #19

RÉALISÉ PAR



29 mars 2022

Table des matières

| | | |
|---|--|----|
| 1 | Mot de bienvenue | 3 |
| 2 | Validation de l'ordre du jour | 3 |
| 3 | Mises à jour sur le projet | 3 |
| 4 | Présentation du plan d'Hydro-Québec..... | 5 |
| 5 | Présentation du plan des activités et la programmation pour le Parc..... | 6 |
| 6 | Prochaines étapes / prochaine rencontre | 9 |
| 7 | Varia..... | 9 |
| 8 | Fin de la rencontre..... | 10 |

Liste des annexes

| | |
|-------------------------------------|----|
| Annexe I : Liste de présences | 11 |
| Annexe II: Ordre du jour | 13 |

1 MOT DE BIENVENUE

Une membre de l'équipe de Graymont et le facilitateur souhaitent la bienvenue tour à tour aux membres du Comité de suivi.

2 VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le facilitateur présente la proposition d'ordre du jour.

Une personne de l'équipe de Graymont mentionne que le suivi des signalements ne se trouve pas à l'ordre du jour, mais sera abordé à la fin de la rencontre.

Les membres valident l'ordre du jour. La liste de présences figure en Annexe I et l'ordre du jour est en Annexe II.

3 MISES À JOUR SUR LE PROJET

Une personne de l'équipe de Graymont présente les travaux ayant eu lieu depuis la dernière rencontre du comité :

- L'écran sonore installé en 2018 a été retiré en décembre 2021. Bien que son utilité contre le bruit n'était déjà plus nécessaire, ce mur continuait à servir de clôture pour éviter que des gens entrent trop facilement sur le site. Le mur a été retiré en raison de l'avancement des travaux et ceux prévus à l'été. Des enseignes ont préalablement été installées sur la halde indiquant qu'il s'agit d'une propriété privée;
- Les travaux pour la mise en place des sentiers au pied de la montagne ont débuté. Une couche de fondation de gravier 0 ¾ a été installée et la couche finale de criblure sera installée à l'été. Les accès à l'amphithéâtre ont également reçu une couche de fondation en gravier.

Un membre mentionne ne pas saisir l'orientation de l'image présentée. Une personne de l'équipe de Graymont explique qu'il s'agit d'une prise de vue au-dessus des gradins et qui montre l'espace sur lequel un chapiteau pourrait être érigé et qu'à l'arrière, il est possible de voir le cours d'eau.

- Le sentier au pied de la halde a été continué et rempli de gravier de fondation pour le solidifier. Il est prévu qu'en avril le sentier soit prolongé pour monter dans la halde. Il est expliqué que le bas du sentier a été fait rapidement pour permettre l'accès à la zone de travaux.

Les travaux en cours sont également présentés :

- Le point de chute des eaux doit être transféré vers le cours d'eau de ceinture du Projet Héritage, c'est donc l'exutoire qui doit être déplacé. Ces travaux incluent le déplacement de l'eau de pompage vers le cours d'eau et l'installation d'un trop plein, qui servira en cas d'importantes précipitations et de fonte de neige. Ce trop-plein permet d'éviter d'envoyer la propriété voisine en cas de conditions météorologiques extrêmes et de retourner l'eau dans la carrière;
- Une deuxième sortie d'eau est prévue dans une tranchée drainante, ce qui est une obligation prévue au certificat d'autorisation du projet. Cette étape doit être réalisée avec la mise en eau du cours d'eau qui est prévue à l'automne prochain.

La présentation inclue aussi la description des travaux à venir :

- Pour réhabiliter le sol de la halde, il y aura l'ajout de terre végétale ensemencée et les travaux se déplaceront vers l'usine plus loin du parc par la suite. Les plantations commenceront en avril, dès que la météo le permettra. Une visite de Graymont est prévue le 11 avril pour voir l'avancement de la végétalisation;
- Les opérations de transport d'ardoise se feront jusqu'en septembre plus loin du parc;
- Suivant l'approbation du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) par les élus de la Ville de Bedford, des travaux auront lieu pour la phase 3 du parc, qui constitue la dernière phase de réalisation du projet. Les détails du PAE seront partagés plus loin dans la présentation.

L'échéancier de la phase 3 est présenté. Le pavillon, l'amphithéâtre et autres aménagements pour le parc sont prévus pour construction en 2022 et une finalisation vers l'hiver 2023. Une personne de l'équipe de Graymont rappelle que l'enjeu de l'approvisionnement demeure, en raison de la situation depuis le début de la pandémie, et que c'est le seul risque quant à l'échéancier prévu.

Plusieurs annonces sont également partagées aux membres :

- Des appels d'offres sont en cours auprès d'entrepreneurs pour les travaux à venir;
- La demande de permis de construction sera déposée auprès de la Ville sous peu. C'est le dernier permis nécessaire pour aller de l'avant avec la phase 3 du projet;
- Dans le cadre de l'obtention de ce permis, une rencontre est prévue avec la Ville pour discuter de la fermeture de la rue Alcée-Rocheleau. Graymont souhaite fermer la rue complètement, mais aimerait avoir l'opinion des membres à ce sujet :
 - Une membre demande pourquoi Graymont veut fermer la rue alors qu'elle est populaire et empruntée par les citoyens depuis qu'il y a un pavage;
 - Une personne de l'équipe de Graymont répond qu'en raison du chantier de construction prévu, c'est une question de sécurité pour éviter que des gens passent à travers le chantier comme c'est déjà arrivé dans le passé. Des travaux sont prévus majoritairement du côté du parc, mais il y en aura également du côté du stationnement. Il est donc plus facile de gérer la sécurité si la rue est fermée, mais la personne mentionne qu'une gestion serait tout de même possible si la rue demeure ouverte;
 - La membre répond que la question de sécurité est compréhensible, mais que les citoyens utilisent cette rue pour éviter la rue principale notamment, ou pour accéder à la « pumphack » par exemple;
 - Le représentant de Graymont mentionne qu'en octobre il y aura des travaux pour le prolongement de la rue Marziali ce qui nécessitera la fermeture d'Alcée-Rocheleau, mais pas pour une longue durée;
 - Une membre propose que la demi-lune de la Société des Arts et Métiers (SAM) serve comme alternative pendant la fermeture de Alcée-Rocheleau;
 - Le représentant de Graymont répond en avoir discuté avec les gens des travaux publics de la Ville qui ont mentionné qu'il était compliqué de faire les aménagements nécessaires.

- La membre précise que sa proposition visait les piétons et les vélos, pas les voitures qui pourront continuer à passer sur la rue principale ou d'autres rues. Pour les piétons et les vélos, c'est plus agréable et sécuritaire que la rue Principale;
- La personne représentant Graymont prend note de la suggestion et mentionne qu'il en fera part au directeur général et à la personne responsable des permis d'urbanisme lors de leur prochaine rencontre concernant ces travaux.

Une personne de l'équipe de Graymont présente les résultats sonores du mois d'octobre 2021 à décembre 2021. Pour la construction de la halde, il y a eu alternance entre le protocole sonore de construction et d'exploitation. Les résultats présentés respectent les limites permises. Ce sera la même règle qui s'appliquera pour les travaux à venir pour le parc. Une station sonore sera installée pour assurer le respect des normes sur le bruit.

4 PRÉSENTATION DU PLAN D'HYDRO-QUÉBEC

Une personne représentant Graymont explique qu'une rencontre a eu lieu avec l'équipe d'Hydro-Québec afin de déterminer le plan pour l'installation de l'alimentation électrique du quartier résidentiel. La préoccupation de Graymont, exprimée lors de la dernière rencontre du comité, concernait l'arrière-lot et la nécessité de faire du déboisement.

La solution convenue avec Hydro-Québec a été de reporter l'installation des poteaux à l'arrière des lots résidentiels dans l'attente des plans finaux des entrepreneurs et de la Ville de Bedford pour s'assurer qu'il n'y aura pas de déboisement inutile. La décision pourra être prise de façon concertée au moment opportun.

- Le facilitateur demande de détailler l'entente avec Hydro-Québec puisque les lots appartiendront éventuellement à la Ville de Bedford, qui fera ses plans pour le développement.

Une personne de l'équipe de Graymont explique que l'entreprise demeurera responsable d'alimenter les maisons qui s'installeront sur ces lots et participera à la prise de décision sur ces ouvrages. Si la configuration demeure la même, il y aura de nouvelles discussions avec Hydro-Québec à ce sujet. En revanche, la configuration peut changer, notamment il pourrait être décidé de positionner les poteaux à l'avant des lots ou même d'enfouir les fils. À ce moment, de nouvelles décisions devront être prises.

Une carte est présentée avec l'emplacement de l'éclairage prévu sur la rue Alcée-Rocheleau. Deux problématiques ont été discutées avec l'équipe d'Hydro-Québec :

- Sur les plans, un poteau se trouvait à l'intersection des rues Alcée-Rocheleau et Corriveau sur le terrain privé d'un voisin avec lequel aucun contact n'a pu être établi. L'autorisation du propriétaire de ce terrain était nécessaire pour les actes notariés et la servitude. Il a donc été décidé de modifier le tracé des poteaux et d'ajouter un poteau additionnel avant l'intersection;
- Deux poteaux se trouvent dans une zone humide avant l'intersection Alcée-Rocheleau et Corriveau. Hydro-Québec demande un déboisement de 5 mètres à partir de la ligne de haute tension simple phase, ce qui nécessite une coupe dans la zone humide. Une personne de l'équipe de Graymont travaille sur ce dossier.

Une personne représentant Graymont explique que la localisation des poteaux d'éclairage est à confirmer avec la Ville surtout qu'il a été noté que certains poteaux étaient situés au centre de l'entrée commune des maisons

jumelées ce qui n'est pas souhaitable. Il a donc été décidé de les déplacer pour les aligner avec les résidences. Ce changement doit être vérifié par la Ville et une décision sera prise à cet égard.

5 PRÉSENTATION DU PLAN DES ACTIVITÉS ET LA PROGRAMMATION POUR LE PARC

Une personne de l'équipe de Graymont présente les projets à venir pour la phase 3 de la construction du Parc.

Pavillon du Parc et Accueil

Un appel d'offres a été lancé récemment pour la construction de l'infrastructure qui comprendra une aire fermée disponible durant toute l'année et une portion ouverte avec un toit qui permet de se mettre à l'abri des intempéries du printemps à l'automne. Il y aura trois sections au chalet, soit une billetterie avec une table pour tenir des réunions, une aire d'entreposage et des toilettes non-générées avec des cabinets complètement fermés. Deux salles sont prévues pour les gens qui veulent se changer et l'accès se fait directement à l'extérieur. Un logo du Projet Héritage sera probablement ajouté sur la structure extérieure. Le chalet sera principalement bâti à partir de bois, de verre et de métal :

- Le facilitateur demande quelles seront les dimensions du chalet et du toit, à quoi la personne de l'équipe de Graymont répond que le chalet a une largeur de 4,6 mètres et une longueur de 12,5 mètres alors que le toit a une longueur de 33 mètres sur 9 mètres de largeur.

Aire de jeux

Il y aura deux sections d'aire de jeux qui se trouveront de chaque côté du pavillon. D'un côté ce seront les modules de jeux et d'exercice pour s'entraîner en plus d'accessoires d'agilité, qui vise une clientèle adolescente et adulte. La personne représentant Graymont explique que les choix de modules ont été faits en consultation avec la coordonnatrice des loisirs de la Ville, qui demandait de répondre à une clientèle de tout âge et de prévoir des modules différents de ce qui est déjà offert dans la municipalité. Une aire de jeu visera la petite enfance et l'enfance avec un module qui est en phase de finalisation avec le fabricant Tessier Récréoparc, notamment pour les couleurs. Le module prévoit entre autres des balançoires pour différents âges, un excavateur et des gradins en béton qui feront le tour de l'aire de jeux permettant aux gens de s'y asseoir ou de sauter d'un étage à l'autre.

Il y aura également des jeux d'eau pour les tout petits et les gens de tout âge. L'eau ne coulera pas en permanence, les jeux d'eau seront activés par un bouton. L'hiver, une butte pour glisser de 4 mètres de hauteur sera disponible, elle aura une longue pente pour une glissade avec plus de distance.

Amphithéâtre

Les gradins en béton de l'amphithéâtre sont prévus pour construction durant l'été. L'amphithéâtre pourra accueillir une scène mobile de modèle SLX 100 de la marque Stageline. C'est un type de scène utilisée dans d'autres événements, comme Montréal en Lumières, et qui se transporte en camionnette. Elle se déploie sur place en 30 minutes ou une heure et même si la scène est relativement petite, des jeux d'éclairage peuvent lui donner plus d'ampleur. L'aménagement de l'amphithéâtre a été prévu pour permettre l'approche par camionnette.

Autres aménagements

Il y aura un stationnement de 85 places avec deux places pour des voitures électriques et pour des personnes à mobilité réduite.

Un sentier menant à un belvédère sera accessible depuis le stationnement et l'aller-retour couvrira une distance de 2,5 kilomètres.

Un débarcadère se trouvera à 25 pieds du pavillon du parc permettant la participation de « *foodtrucks* » en cas de festival ou à des camionnettes de circuler pour faire des livraisons. L'amphithéâtre se trouve à 200 mètres du pavillon ce qui équivaut à un maximum de 5 minutes à pied et est donc accessible à partir du stationnement. Plusieurs options et possibilités ont été réfléchies pour organiser des événements.

La personne de l'équipe de Graymont termine sa présentation en mentionnant qu'une fierté habite l'entreprise et ses actionnaires pour le Projet Héritage qui entame sa phase finale.

Le facilitateur invite les membres à faire part de leurs réactions et questions :

- Une membre exprime son appréciation du projet et d'avoir pu participer à son développement. Elle ajoute que plusieurs projets pourront s'arrimer avec celui d'Héritage, ce qui est intéressant pour la municipalité et la région;
- Un membre demande si des bornes électriques pourront être ajoutées au stationnement dans le futur, à quoi une personne de l'équipe de Graymont répond que l'électricité qui alimente le chalet devrait arriver en quantité suffisante pour en ajouter. Il faudra vérifier l'espace dans les conduits souterrains, ce qui fera l'objet d'un suivi à la prochaine rencontre;
- Le facilitateur demande de quel type de borne il s'agit, à quoi une personne représentant Graymont répond que c'est une borne FLO qui est similaire à celles qu'Hydro Québec met en place sur son « Circuit électrique »;
- Un membre ajoute que la présentation du parc est appréciée et qu'il a hâte que les citoyens y aient accès. Ce projet est aussi accompli grâce à l'appui du Canton de Bedford;
- Un membre mentionne qu'au-delà des bornes électriques il devrait y avoir des supports à vélo, à quoi une personne représentant Graymont répond qu'il y aura effectivement deux supports de sept places, une station de réparation de vélo et des fontaines d'eau extérieures;
- Un membre mentionne être content du résultat et avoir hâte d'en profiter. Il ajoute espérer que la Ville de Bedford et les villes avoisinantes se serviront de l'espace aussi pour qu'il soit vivant. Le membre demande s'il y aura des caméras de sécurité à quoi une personne de l'équipe de Graymont répond que la Ville a demandé à l'entreprise d'en prévoir. Il y aura également des lampadaires, mais aucun éclairage sur l'amphithéâtre la nuit lorsqu'il n'y aura pas de spectacle pour éviter que ce soit un endroit invitant à flâner. Des serrures magnétiques permettront aussi de barrer le chalet durant la nuit;
- Une membre précise qu'il ne manque qu'une piste cyclable, ajoutant toutefois que c'est plus du ressort de la Ville;
- Une membre répond que la Ville de Bedford travaille sur des projets alliant le parc aux différents usages locaux;
- Une membre mentionne trouver le projet formidable et invitant tout en n'étant pas inquiet pour la sécurité des lieux, si les gens adhèrent et participent au projet;
- Un membre demande si un lancement officiel pour le parc est prévu lorsque les travaux seront terminés et si ce sera Graymont ou la Ville qui en sera responsable. Une personne de l'équipe de Graymont répond qu'il y a encore plusieurs étapes à franchir avant le lancement officiel auquel Graymont participera et

organisera probablement. Les partenaires, les gens d'affaires et les voisins seront invités à se joindre. Elle rappelle que ce sera un parc régional qui appartiendra à Graymont et qu'il a été important de respecter les objectifs de la Ville et le zonage;

- Un membre mentionne qu'il sera important de bien publiciser l'ouverture du parc qui est un beau projet et unique;
- Un membre propose d'inviter les huit municipalités du pôle lors de l'ouverture ce qui pourrait également favoriser la relance du pôle de Bedford, à quoi une personne représentant Graymont répond que c'est une bonne idée.

Une personne représentant Graymont explique que l'entreprise met de côté un montant de 250 000\$ pendant 10 ans dans un fonds dont les intérêts serviront à assurer la sécurité et la pérennité du parc, notamment par son entretien. Cette gestion se fera par le biais d'un comité rassemblant les trois municipalités qui auront pour mandat de s'assurer que l'argent est utilisé à bon escient. Ce sera également l'entité responsable de recevoir les demandes d'événements.

Tableau des actions de suivi

| Actions de suivi | Échéancier | Suivi |
|---|-----------------------|---------|
| Compléter le compte rendu de la Rencontre #19 | Mars 2022 | Fait |
| Validation du compte rendu de la Rencontre #19 | Avril 2022 | À faire |
| Envoi du Doodle aux membres afin de déterminer la date de la prochaine rencontre | Août 2022 | À faire |
| Envoi de la convocation Outlook pour la prochaine rencontre en plus d'un courriel comprenant le lien de connexion à la rencontre | Août 2022 | À faire |
| Suivi par courriel concernant la fermeture de la rue Alcée-Rochelleau pendant les travaux | Aussitôt que possible | À faire |
| Publier la présentation sur les ouvrages prévus dans le parc sur le site internet du Projet Héritage et en aviser les membres | Aussitôt que possible | À faire |
| Confirmer que d'autres bornes de recharge pour voitures électriques pourront être ajoutées au stationnement dans le futur | Prochaine rencontre | À faire |

Suivi des signalements

Comme mentionné en début de rencontre, une personne de l'équipe de Graymont aborde les signalements reçus depuis la dernière rencontre. Il y a eu deux appels faits par la même personne. Cette même personne a également fait le signalement présenté en décembre lors de la dernière rencontre. Ces signalements sont en lien avec des vibrations en lien avec le dynamitage. Des vérifications ont été faites et les données des sismographes en place ne concordent pas avec ce qui est décrit par la personne. Les données récoltées par Graymont sont d'environ 1 mm par seconde, alors que la norme est de 10 ou 12. Il a donc été décidé d'installer un sismographe directement chez la personne pour voir si les données concordent avec les appareils déjà installés sur la rue Philipsburgh.

- Le facilitateur mentionne que par le passé des sismographes ont été installés dans certaines résidences et demande si ça avait été le cas chez cette personne. Une personne de l'équipe de Graymont répond qu'un sismographe a déjà été installé dans des résidences à proximité;
- Une membre mentionne avoir déjà habité près d'un projet similaire et qu'elle ressentait chez elle les vibrations lors des dynamitages. Elle ajoute que le roc peut transmettre les vibrations et qu'il est possible que cette personne ressente des vibrations, même si elles sont sans danger. Une personne représentant Graymont est d'accord avec cette affirmation et réitère que c'est la raison pour laquelle un sismographe sera installé, le but étant de ne pas abîmer les structures.

6 PROCHAINES ÉTAPES / PROCHAINE RENCONTRE

Le facilitateur propose que la prochaine rencontre ait lieu à la fin de l'été ou au début de l'automne et demande aux membres du Comité et à l'équipe de Graymont leur avis.

Une personne représentant Graymont répond qu'il y aurait normalement une rencontre en juin, mais qu'il y aura à ce moment très peu de sujets et d'information à partager au Comité. L'idée de faire la prochaine rencontre au début de l'automne est donc jugée intéressante. Entre temps, la personne de l'équipe de Graymont propose que la décision sur la fermeture de Alcée-Rochelleau pendant les travaux soit transmise par courriel aux membres.

Lors de la prochaine rencontre, il est proposé de présenter une mise à jour sur les travaux, notamment la végétalisation de la halde, et de prévoir une discussion sur l'avenir du site internet du Projet Héritage :

- Une autre personne représentant l'équipe de Graymont demande aux membres si une présentation du projet aux conseils municipaux serait souhaitable, à quoi un membre répond que ça pourrait être fait plus tard lorsque toutes les décisions seront finales et juste avant l'ouverture officielle du parc;
- Une membre propose, lors de la rencontre prévue entre Graymont et son fournisseur de végétaux au mois d'avril, qu'il y ait une discussion sur la possibilité de choisir des espèces favorisant la présence d'oiseaux de proie et des nichoirs. Elle mentionne que la demande a été formulée par une citoyenne;
- Un membre demande si des pommiers seront plantés puisqu'ils attirent les cardinaux, à quoi une personne représentant l'équipe de Graymont répond que ce ne sera pas le cas, mais que les arbres plantés seront tous indigènes. Il ajoute que des nichoirs pourront être installés dans le cadre d'un projet piloté par les gestionnaires du parc après sa construction.

7 VARIA

- Un membre demande si la présentation visuelle sur le parc sera ajoutée sur le site internet du Projet Héritage, à quoi une personne représentant l'équipe de Graymont répond que ce pourra être fait quand les esquisses des modules seront finalisées dans quelques semaines;
- Le membre demande d'être informé lorsque ce sera fait pour que ce soit accessible aux conseillers municipaux.

8 FIN DE LA RENCONTRE

Le facilitateur remercie les participants pour leur présence et leur écoute. Les représentants de Graymont remercient également les membres pour leur participation au Comité. Les membres soulignent à leur tour leur appréciation de la rencontre et du projet.

La rencontre se termine à 19h50.

Production du compte rendu

Anne Bélanger, Transfert Environnement et Société

Secrétaire du Comité

Annexe I :

Liste de présences

LISTE DES PRÉSENCES – 21 SEPTEMBRE 2021

| COMPOSITION | NOM DES MEMBRES | Présence |
|---|---|----------|
| MEMBRES DU COMITÉ | | |
| Membres citoyens | | |
| Citoyen #1 | Pierre Gervais | X |
| Citoyen #2 | Isabelle Bernard | X |
| Citoyen #3 | Urbain Swennen | |
| Membres citoyens substitués | | |
| Citoyen substitut #1 | Julie Muzzi | |
| Citoyen substitut #2 | Guylaine Forget | |
| Citoyen substitut #3 | Sébastien Paris | |
| Représentant d'organismes locaux | | |
| Représentant du milieu socio-économique (RGABR) | Kevin Craft | X |
| Représentants municipaux | | |
| Représentante de la Ville de Bedford | Marie-Pier Tougas | X |
| Représentante substitut de la Ville de Bedford | Marie-Ève Brin | |
| Représentante de Stanbridge Station | Sylvie Bernatchez | X |
| Représentant du Canton de Bedford | M. Gilles Saint-Jean en remplacement de M. Daniel Rivet | X |
| Représentants de Graymont (Coordination) | | |
| Directrice de l'usine de Bedford | Claudia Houde | X |
| Responsable relations communautaires et environnement | Josée Pinault | X |
| Coordonnateur du Projet Héritage | Erik Simard | X |
| PERSONNES-RESSOURCES | | |
| Facilitateur | Isaac Gauthier | X |
| Secrétaire | Anne Bélanger | X |

Annexe II:

Ordre du jour

COMITÉ DE SUIVI

Projet Héritage, Graymont

Bedford

Rencontre virtuelle - Zoom

Mardi 29 mars 2022, 18 h 30 – 20 h 00

Ordre du jour (proposition)

| | |
|---------|---|
| 18 h 30 | Mot de bienvenue et tour de table |
| 18 h 40 | Approbation de l'ordre du jour |
| 18 h 45 | Mises à jour sur le projet |
| 19 h 00 | Présentation du plan d'Hydro-Québec |
| 19 h 25 | Présentation du plan des activités et la programmation pour le Parc |
| 19 h 45 | Prochaines étapes / prochaine rencontre |
| 19 h 50 | Varia |
| 20 h 00 | Fin de la rencontre |